



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 087-278708516-20230919-20230919_B02-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 19 SEPTEMBRE 2023

20230919_B02 - MAISON 44 EMILE LABUSSIÈRE - 44 avenue Emile Labussière à Limoges - Acquisition-amélioration et transformation en FJT de 10 logements collectifs (10 PLAI adaptés) - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 256 162 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires)

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 19 septembre 2023 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Nicolas REROLLE, Vice-président

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE, et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absente excusée :

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Absent :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
 Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération d'acquisition-amélioration et transformation en Foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT) de 10 logements collectifs (10 PLAI adaptés) situés 44 avenue Emile Labussière à Limoges,
 Vu l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) composé de 2 lignes de prêt pour un montant total de 256 162.00 €,
 Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Article 1 : 2 lignes de prêt pour un montant total de 256 162.00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - o Ligne du prêt 1 :

Ligne du Prêt :	PLAI
Montant :	93 895 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,2% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

- o Ligne du prêt 2 :

Ligne du Prêt :	PLAI FONCIER
Montant :	162 267 euros
Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0,2% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité limitée » (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A. sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

- Article 2 : autorise Madame la Directrice générale de LIMOGES HABITAT à signer le contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de FEYTIAT et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

Formalités de publicité effectuées

le **25 SEP. 2023**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **25 SEP. 2023**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' followed by 'M' and 'S', with a horizontal line underneath.